



Vendée Nature Environnement
Fédération départementale des associations de
protection de la nature et de l'environnement



Communiqué de presse

Vendredi 3 avril 2015

Création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais...sur le papier !

Ce samedi, la ministre de l'Ecologie signera enfin le décret de création du septième Parc Naturel Marin français, celui de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, le plus grand de métropole ! Après un abandon de 5 ans, France Nature Environnement et ses associations membres la LPO, la SEPANSO Gironde, Nature Environnement 17, Ré Nature Environnement, Vendée Nature Environnement et Coorlit 85, mobilisées depuis le début du projet, saluent cette bonne nouvelle mais restent exigeantes concernant les objectifs et la gouvernance du parc et s'inquiètent des moyens humains et financiers qui seront déployés. Explications.

Un parc attendu pour un milieu exceptionnel

6 000 km², 700 kilomètres de côtes, des zones d'enjeux écologiques majeurs, une multitude d'activités maritimes...Nos associations soutiennent pleinement l'esprit de ce parc marin qui conduira les acteurs du littoral, à approfondir leurs connaissances des milieux marins et estuariens, à débattre de façon concertée à propos des orientations à donner aux activités maritimes et nautiques dans le but d'en pérenniser les ressources, protéger les milieux marins et assurer la vie économique raisonnée des territoires concernés. Rappelons qu'un parc marin a pour mission première la connaissance du patrimoine marin, puis la protection du milieu marin, et, enfin, son développement durable. Son action doit viser à concilier les activités existantes les unes avec les autres en s'appuyant sur le rassemblement, au sein d'un seul conseil de gestion tel un « parlement de la mer », des élus, professionnels, usagers et associations territorialement concernés.

Pour Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO : « *La LPO se réjouit de la création du Parc Marin, qui vient conforter notamment les réserves naturelles qu'elle gère et qui accueillent les effectifs d'oiseaux hivernants les plus importants de la façade Atlantique.* »

A cette occasion, FNE et ses associations membres attendent la reconnaissance et un appui pour les gestionnaires associatifs des aires protégées.

Pour un parc représentatif des intérêts environnementaux

La création de ce parc est une bonne nouvelle pour les milieux marin et estuarien. Néanmoins, les associations exigent que soient définis un périmètre cohérent et une gouvernance équilibrée afin de défendre les intérêts de ce milieu naturel remarquable à sa juste mesure.

Nos associations demandent l'intégration du plateau de Rochebonne ainsi qu'un découpage en deux comités géographiques et non trois^[1], comme proposé lors des dernières réunions de concertation et ce, afin de respecter le fonctionnement naturel des milieux.

Par ailleurs, un parc marin concilie nature et activités. La représentativité des défenseurs de l'environnement s'améliore, tout en restant malheureusement toujours minoritaire, ce qui est insatisfaisant. Les océans, étant devenus progressivement de nouveaux moteurs économiques (énergies marines renouvelables, extraction de granulats marins, etc.), nos associations poursuivront leur investissement au sein du « parlement de la mer » et exigeront que la protection du milieu marin soit clairement affichée dans les orientations du parc afin d'éviter un accaparement par les activités économiques.

Pour Yves Le Quellec, président de Vendée Nature Environnement : *« Cette création est une bonne nouvelle et contribuera à renforcer le lien terre-mer, négligé aujourd'hui. Parce que l'essentiel de la pollution en mer vient des bassins versants, nous ferons en sorte de consolider les travaux portant sur l'interface entre les espaces marins et terrestres. »*

Une belle ambition...sur le papier pour l'instant !

Depuis l'enquête publique en 2011, nos associations n'ont cessé de s'interroger sur les engagements humains, techniques et financiers dont sera doté le parc marin. A ce jour, ces interrogations ne peuvent être que renforcées aux regards des actualités récentes : Création du parc marin du bassin d'Arcachon, projets de parcs marins en Martinique ainsi qu'au Cap Corse, extension du réseau Natura 2000 en mer, mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, intégration de l'agence des Aires Marines Protégées au sein de l'Agence Française pour la Biodiversité, etc. Les surfaces à protéger et les problématiques marines augmentent, pas les moyens. Nos associations s'interrogent donc sur la stratégie de la France en matière de protection du milieu marin et rappellent qu'un parc marin a besoin de ressources pour fonctionner, répondre aux enjeux et à ses missions et mener des projets. L'étendue et la diversité des problématiques du parc marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais appelleront indéniablement des moyens accrus en termes de personnels, de spécialistes et de répartition géographique.

Pour Denez L'Hostis, président de France Nature Environnement et administrateur de l'Agence des Aires Marines Protégées: *«Rappelons que les océans sont les premières victimes des changements climatiques et sont au cœur de la machine*

climatique planétaire. La création de parcs naturels marins peut et doit répondre aux enjeux des changements climatiques. A l'approche de la COP21, la France, second domaine maritime mondial, doit se montrer exemplaire en la matière en mettant en œuvre une stratégie ambitieuse de création et de gestion des aires marines protégées ! »

[1] Les trois comités géographiques proposés étaient le littoral vendéen, la mer des Pertuis et l'estuaire de la Gironde